



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

ISOLSUISSE autrefois Association Suisse des Maisons d'isolation (ASMI) a décidé d'abroger au 30 septembre 2019 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel supérieur de *maître calorifugeur-tôlier/maître calorifugeuse-tôlière* du 3 septembre 1987.

23 juillet 2019

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et
à l'innovation